

Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 18 mars 2025
Convocation du 11 mars 2025

N° 2025_03_011

Objet : Petit Enfance - Convention d'objectifs et de moyens 2024 pour la crèche « Les Péquelous »

Le 18 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VOGÜÉ, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Hervé OZIL, Marianne PAILLON, , Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Max DIVOL, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, Monique MULARONI à Louise LACOSTE, René UGHETTO à Richard ALZAS, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT

Secrétaire de Séance : Antoine ALBERTI

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 35
Vote contre : pour : 35 abstention :

Guy Clément, Vice-Président en charge de l'enfance rappelle aux conseillers que la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, dans le cadre de sa compétence petite enfance, accompagne l'association « Les Péquelous » dans la gestion d'un lieu d'accueil, d'éveil et de vie pour les jeunes enfants situés à Ruoms.

Une convention d'objectifs et de moyens pour le fonctionnement de cette crèche intervient chaque année entre l'association et la collectivité. Elle prévoit notamment que la participation de la Communauté de communes au titre de l'année 2025 est fixée à 63 000 €.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question,

Le Conseil communautaire entendu l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention d'objectifs et de moyens 2024 pour la crèche « Les Péquelous » annexée à la présente délibération, prévoyant notamment une participation de la Communauté de communes à hauteur de 63 000 €.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Luc PICHON

Antoine ALBERTI

